

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202309-115**

**Du 27 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Valgorge, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, CHASTAGNIER Geneviève, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, GALLET Françoise, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), CHASTAGNIER Geneviève (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de ROUSTANG Yves), PARMENTIER Luc (pouvoir de AUZAS Vincent), CARRIER Martine (pouvoir de DJIANN Nicole), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), CHABANE Francis (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), SALEL Matthieu (pouvoir de BELVA Nathalie), COULANGE François (pouvoir de FAURE Alexandre).

Présents sans pouvoir de vote : ROGER MAZAS Julie

Excusés : GONTIER Philippe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoir : 13

Date de la convocation 21 septembre 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : SPR DE JOYEUSE : MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE**

Vu le code du Patrimoine,

Vu la délibération du conseil communautaire N° C-201910-131 du 8 octobre 2019, portant création du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Joyeuse,

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie considère qu'il est nécessaire d'apporter une modification et des précisions sur les membres de droit et les membres d'associations de la commission locale dans la mesure où celle-ci assure le suivi de la mise en œuvre du SPR.

Il propose la composition suivants :

Membres de droits

- Président de la Communauté de Communes ou son suppléant
- Maire de Joyeuse ou son suppléant
- Préfet du département ou son représentant
- Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant
- Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou son représentant

Collège élus

| MEMBRES TITULAIRES                     | MEMBRES SUPPLEANTS                            |
|--|---|
| Pascal WALDSCHMIDT, Vice-président CDC | Jean-Marc DEYDIER BASTIDE, Vice-président CDC |
| Loïc CHAMONTIN, adjoint au maire       | Roland HOURS, conseiller municipal            |
| Olivier PLANET, adjoint au maire       | Gladie LACOUR, adjointe au maire              |

Collège de représentant d'association ayant pour objet la protection, la promotion, ou la mise en valeur du patrimoine

| MEMBRES TITULAIRES                           | MEMBRES SUPPLEANTS                     |
|--|--|
| Pierre Antoine COUROUBLE- Château de Joyeuse | Martine ESCOFFIER – Château de Joyeuse |
| Luc REYNOUARD, AREJ                          | Sylviane SEMPE, AREJ                   |
| Gérard LEYNAUD - Association Agaram          | François-Michel VIOLLAND, Amesud       |

Collège des personnes qualifiées

| MEMBRES TITULAIRES  | MEMBRES SUPPLEANTS |
|---------------------|--------------------|
| Jacques LACOUR      | Christian GERBAUD  |
| Claire ROUSTANG     | Jacqueline PELLET  |
| Jean -Pierre VIOLET | Alexandre FREGIÈRE |

Le Conseil Communautaire,  
Oùï l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Approuver** la modification des membres de la commission locale du SPR de Joyeuse telle que présentée,

**Transmettre** le règlement de la commission locale du SPR de Joyeuse au Préfet.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**  
Président

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**  
Secrétaire de séance

